

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Nonidi 9 Prairial, an V.

(Dimanche 28 Mai 1797.)

Arrestation des inquisiteurs d'état de Venise. — Blocus de Venise par les Français. — Abolition de la constitution actuelle de cette république, et formation d'un gouvernement provisoire. — Arrivée à Marseille de l'ambassadeur de la Porte Ottomane près la république française. — Débats de la haute-cour de justice. — Réflexions sur les lois révolutionnaires. — Dénonciation d'un marché conclu par le ministre de la marine.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Vérone, le 5 mai.

On mande de Venise que le grand conseil a fait arrêter les inquisiteurs d'état, pour donner une satisfaction aux Français. On y attend avec inquiétude le retour des députés envoyés à Buonaparte.

Les Français sont à Mestre & Fusine, & bloquent ainsi Venise, qui ne peut guère communiquer avec la Terre-Ferme. Si le gouvernement vénitien ne fait incessamment la paix avec les Français, une insurrection éclatera bientôt dans Venise, & les chefs de l'aristocratie courront les plus grands dangers.

On a formé ici une municipalité & on organise une garde nationale. Cette ville a eu le malheur de servir de point de réunion aux forces que le gouvernement de Venise vouloit opposer aux Français; mais les habitans étoient assez généralement disposés à suivre l'exemple de Bergame & de Brescia.

La révolution de Vicence & de Padoue a prévenu l'arrivée des Français. Elle n'a entraîné aucun malheur. A Padoue on a décapité les statues de quelques aristocrates vénitiens. Toute la Terre-Ferme sera bientôt révolutionnée. Il est certain aujourd'hui que quand même la république de Venise continueroit à former un état séparé, son gouvernement sera changé.

De Milan, le 6 mai.

Le général Buonaparte arriva ici avant-hier à sept heures du matin & fit son entrée du côté, par lequel il étoit point attendu. Il refusa les honneurs & les fêtes que les Milanais lui avoient décernés pour lui témoigner sa reconnaissance de la Lombardie. Sa présence a imposé silence aux *armistes*, qui, jusqu'au dernier moment, répandoient les bruits les plus inquiétans pour troubler nos espérances. Il n'est plus douteux aujourd'hui que la nouvelle république comprendra tous les pays conquis, & que les noms de cispadane & de transpadane se confondront dans celui de république italienne.

Hier le général Buonaparte se rendit sur la place du Dome, où étoit rangée la plus grande partie de la garde nationale de Milan. Il la loua beaucoup de sa tenue & la compara à la garde nationale de Paris. Il assura que Milan seroit le centre de la nouvelle république, laquelle comprendroit au moins quatre millions d'habitans.

Le résident vénitien alla hier faire visite au général, qui le reçut avec politesse; mais le ministre ayant voulu lui parler de sa république, le général lui répondit que Venise n'étoit pas une république, & lui tourna le dos. Il lui fit ensuite intimier l'ordre de sortir de Milan dans le terme de 24 heures, & expédia un courrier à Venise pour rappeler le ministre de la république française.

D. Gènes, le 11 mai.

On apprit hier l'importante nouvelle que le grand conseil de Venise a décrété l'abolition de la constitution actuelle & formé un gouvernement provisoire, jusqu'à ce que les villes de Terre-Ferme aient pu envoyer leurs députés & concourir à la formation d'un gouvernement populaire.

Il seroit difficile de donner une idée de la sensation que fait ici cette nouvelle. On en tire les plus sinistres augures pour les gouvernemens aristocratiques. Ce qui augmente nos inquiétudes, c'est le bruit qui vient de se répandre qu'un corps de trois mille Français doit bientôt venir à Saint-Pierre d'Aréna, & qu'on y prépare des logemens. Quelques personnes prétendent que ce corps de troupes est destiné pour la Corse ou la Sardaigne, & cette opinion n'est pas sans vraisemblance.

Depuis long-temps les négocians de Gènes avoient sollicité l'établissement d'une chambre de commerce. Les coléges du gouvernement l'ont proposé dernièrement au petit conseil comme une ressource de finance, & comme très-utile au commerce. Quoique la proposition n'ait pas été approuvée, elle sera présentée de nouveau & il y a lieu de croire qu'elle passera. Les circonstances actuelles appelloient beaucoup de difficultés.

SUISSE.

De Bâle, le 22 mai.

On continue de travailler aux fortifications de la ville

d'Ulm; un ordre du prince Charles avoit suspendu les travaux; mais on les a recommencés d'après un nouvel ordre du conseil de guerre de Vienne.

Le corps de Condé s'est retiré des bords du Rhin; le quartier-général de ce prince se trouve en ce moment à Eugen. L'infanterie cantonne entre Waldshut & Stocbach, & la cavalerie dans le pays de Furstenberg, surtout dans les environs de Doneschingen.

On écrit de Vienne que les Autrichiens, sous les ordres du général de Terzy, ont occupé la Styrie, la Carinthie & la Carniole. Les Français sont encore en possession du Frioul autrichien; mais on s'attend d'un jour à l'autre à la nouvelle de l'évacuation de ce pays.

Le procès intenté à Vienne contre le général Oczkay, pour avoir abandonné dans le tems le poste important de Fonteba, vient d'être terminé. Ce général a été destitué, mais on n'a pu produire des preuves de la trahison dont on l'avoit accusé.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 18 mai.

Le lord Cornwallis qui avoit été nommé pour aller dans l'Inde, maintenir la discipline & l'obéissance dans les troupes de nos établissemens, n'est plus chargé de cette mission. On parle de l'envoyer en Irlande. C'est un esprit conciliateur; jamais cet esprit ne fut plus nécessaire.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

De Marseille, le 21 floréal.

L'ambassadeur de la Porte Ottomane est arrivé aujourd'hui à Pomégue, sur un bâtiment ragusois, après une navigation de 51 jours; il a vingt personnes à sa suite; le citoyen Venture l'accompagne comme interprète. Quatre conservateurs de la santé se sont rendus à Pomégue; il leur a demandé de lui permettre de se rendre au lazareth; ce qui lui a été accordé. En passant devant les forts, il a été salué. On lui avoit préparé un appartement, & toutes les autorités constituées se préparent à lui faire visite.

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

De Vendôme, le 5 prairial.

La séance d'aujourd'hui a été occupée à discuter les séries de questions soumises aux jurés. Le défenseur officieux Réal a employé encore toutes les ruses de la chicane pour embrouiller ces diverses questions posées avec une grande clarté; & il a été vivement secondé par le haut-juré Biauzat, qui, dans toutes les circonstances, a manifesté des dispositions favorables aux prévenus. L'accusateur national, Vieillard, qui déploie chaque jour plus de talent & d'éloquence, a répondu avec une grande force à l'un & à l'autre, & les questions ont été maintenues.

Le président a fait ensuite lecture de la loi qui défend aux jurés de ne plus communiquer avec personne. Ils alloient se retirer dans leur chambre, lorsque Babeuf les a rappelés pour leur remettre un nouveau volume pour sa défense. Après avoir parlé pendant quatre ou cinq séances, on a été fort étonné qu'il eût encore quelque chose à dire. Mais cet homme, qui, pendant tout le tems de la procédure, a montré une inconcevable pusillanimité, saisit tous les moyens de reculer l'instant du jugement. La discussion ayant été fermée, du consentement même des accusés, le volume a été refusé. Le jugement sera prononcé demain 6 ou après-demain au plus tard.

Le citoyen Barthelemy étant nommé membre du directoire exécutif, & les fonctions du citoyen Letourneur venant en conséquence à cesser, il a remis la clef du sceau au citoyen Carnot, qui a été déclaré président.

On écrit de Madrid, que le roi d'Espagne a nommé ministres plénipotentiaires au congrès proposé pour la pacification générale M. Gabarus, & le marquis del Campo, ambassadeur à Paris: le premier a été fait conseiller d'état. Les mêmes lettres ajoutent, que l'Espagne a déclaré la guerre au Portugal, & que la république française s'engage à fournir à cette puissance 30 mille hommes.

Nous avons annoncé, d'après un papier public, la mort du célèbre Tissot à Lauzanne. Un de nos correspondans en Suisse nous marque son étonnement d'apprendre par notre journal un événement si intéressant pour son pays. L'ignorance de ce correspondant sur ce fait n'est pas une preuve positive qu'il soit faux, mais c'est une forte raison de l'espérer. Jamais nous n'aurons rétracté une erreur avec plus de plaisir: nous en éprouverons un bien sincère à restituer à M. Tissot vivant, le tribut d'estime que nous croyions payer à sa mémoire.

Seconde lettre sur les loix révolutionnaires.

Le premier coup-d'œil qu'on jette sur tout notre système de législation (la constitution seule exceptée), nous avertit que parmi les milliers de loix qu'il renferme, il en est peu qui ne soient remplies de l'esprit révolutionnaire qui a dominé depuis le 2 septembre 1792 jusqu'au 9 thermidor 1794. Il semble qu'il y ait un état de guerre entre la constitution & toutes ces loix. La première est faite pour un peuple humain & éclairé; les autres semblent faites pour une horde barbare. Une constitution existe à peine, lorsqu'on ne lui a pas adapté un système de législation subordonné à tous ses principes. Quelle doit donc être sa foiblesse, lorsqu'elle lutte contre des loix qui l'offensent sur tous les points?

Détruire ces loix, est la première tâche du corps législatif. Détruire, paroît facile. On n'a fait que trop de progrès dans un art qu'on pratique depuis huit ans. Mais détruire sans bouleverser est une science nouvelle pour nous & qui demande l'effort des plus grandes combinaisons.

S'il ne s'agissoit que de rendre une multitude de décrets d'urgence contre un pareil nombre de loix révolutionnaires, tout se résoudroit par un calcul arithmétique fort simple: il suffiroit de chercher combien, dans un intervalle donné, on peut rendre de décrets d'urgence & l'opération seroit si facile, que les tribunes pourroient aussi bien la faire que le corps législatif. Il est vrai que le résultat d'une pareille marche seroit, en réformant des loix révolutionnaires, de recommencer la révolution; & l'on ne gagneroit point au change.

Les loix révolutionnaires les plus difficiles à attaquer sont celles qui ont un objet fiscal; parce que dans leur immoralité elles se couvrent du prétexte de la nécessité publique. Voilà ce qu'il importe d'éloigner d'abord. Tant que nos dépenses ne seront pas bornées, on leur appliquera le supplément qui convient si bien à tous les états despotiques ou révolutionnaires, je veux parler des confiscations; on ratifiera les plus injustes; on en modifiera

de nouvelles ; & la foule des opprimés se verra repoussée par ce seul mot : *la nécessité publique.*

Une balance établie entre des dépenses calculées par la plus sévère économie, & des recettes mesurées sur ce qui est possible & juste, prépare tous les moyens de réforme. L'excellent rapport de Marbois & Pécit lumineux que Montesquieu vient de publier sur les finances, attaquent mieux les loix révolutionnaires dans leurs bases, que des milliers de réclamations, où la justice due aux particuliers est démontrée, mais où les besoins de l'état ne sont pas prévus.

En 89, on s'étoit dit : *attaquons d'abord tous les abus, et nous pourrions ensuite aux finances.* Il est résulté de cette marche *la révolution.* Veut-on n'avoir plus de révolution, il faut faire simultanément les deux opérations des pourvoir aux finances & d'attaquer les abus, je devois dire les fléaux qui se joignent au régime actuel.

Mais quoi ! le plan que je propose est lent, & des milliers d'individus expirent victimes des loix révolutionnaires qui ne sont pas rapportées. Il est des injustices qui se consomment aujourd'hui, & dont la réparation seroit trop tardive dans quelques mois. Il est évident qu'il y a des loix dont il faut suspendre les effets actuels ; il y en a d'autres qui s'exécutent & ne sont plus loix, puisque la constitution les a abrogées sinon textuellement, au moins par des dispositions contraires. Qui le croiroit ? nous avons encore des hommes arrêtés comme suspects ; & tandis que la constitution semble veiller à leur sûreté individuelle, le titre de prêtres suffit pour les proscrire & pour les livrer à toutes les mesures arbitraires des administrateurs & des ministres.

Ce genre de persécution s'est, il est vrai, ralenti depuis quelques mois. La voix de quelques orateurs, fortement secondée de la voix publique, a déjà opérée la délivrance d'un grand nombre : mais le corps législatif n'a rien prononcé de formel ; on les arrête sans la loi, on les délivre sans le secours de la loi.

La première réclamation qui s'élèvera à cet égard va sans doute nous donner ou le présage ou l'accomplissement d'une justice plus complète. On examinera si le principe de la liberté des cultes est compatible avec la proscription des ministres d'un culte auxquels on n'a à imputer d'autres crimes que des opinions de leur conscience, appliquées à un système qui n'existe plus & qu'il faudroit se hâter de détruire s'il existoit encore. On examinera tous les fantômes de craintes que l'esprit révolutionnaire a voulu répandre, & qui se chargera de dissiper toutes ces craintes ? La philosophie même qu'on affecte tant de confondre avec l'esprit révolutionnaire, & dont le premier dogme est la tolérance. Nulle loi révolutionnaire ne présente autant de points d'attaque, n'offre plus d'incompatibilité avec les principes de la constitution que celle qui condamne à la déportation les prêtres qu'on a nommé réfractaires aux loix de l'état, parce qu'ils ne l'avoient point été aux dogmes qu'ils professoient. Cette discussion exige d'autres développemens que je présenterai ailleurs.

LACRETELLE le jeune.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Nous avons tant souffert dans cette terrible révolution qu'il est naturel que nous conservions encore quelque crainte de voir renaître quelques-uns des maux que nous avons éprouvés ; & quoique depuis le 1^{er} prairial

tout nous fasse espérer une année de tranquillité, on voit cependant à l'horizon quelques nuages qui donnent de légères inquiétudes aux amis de la patrie, & de légères espérances aux amis du trouble & des orages.

Pache, trop connu dans les fastes de la révolution par son attachement au parti de la terreur & de l'anarchie ; Pache, maire de l'infamie commune qui vouloit promener le glaive & le niveau sur toutes les têtes, a toujours passé pour être plus habile, plus cauteleux, plus avisé, plus adroit que tous ses confrères : partageant leurs vices perfides, sans partager leur imprudence, il a su dérober à tous les orages ; & complice des scènes sanglantes qui se sont jouées & qu'on le soupçonnoit de diriger, il a su presque toujours se tenir adroitement derrière le rideau. Aujourd'hui il rompt hardiment le silence, se met avec audace à la tête du parti qu'on croyoit écrasé, & vient de publier un ouvrage dans lequel il ose appeler tyrannique le gouvernement constitutionnel ; il trouve la révolution de thermidor criminelle, exalte le mérite du système de Babeuf, & fait l'apologie de tous les accusés de Vendôme.

Il est inutile de salir sa plume en faisant l'extrait de cet ouvrage digne d'un collègue de Chamette : mais il seroit nécessaire de rechercher quelle peut être la source cachée de l'espérance de Pache, & quels sont les motifs qui peuvent engager un homme si circonspect à devenir tout-à-coup si audacieux. Espère-t-il que la guerre de plume qui s'élève entre la philosophie & la religion ; que les changemens dont on paroît s'occuper dans notre législation relativement au culte & à l'émigration, divisent bientôt les esprits, réveillent les passions, aigrissent les haines, & ramènent encore dans le corps législatif cette funeste division des honnêtes gens en deux partis, qui a fait toujours le triomphe des factieux, dont le secret est de rester unis ? P'aime à croire que ces perfides espérances seront trompées ; que nos législateurs toucheront avec prudence & lenteur même aux loix les plus vicieuses ; qu'ils s'attacheront non à renverser, mais à réformer, & qu'ils éviteront toutes les commotions violentes qui pourroient, par inquiétude ou par intérêt, donner de nombreuses recrues à ces hommes volcaniques que nous avons vaincus, mais non pas détruits, & que la moindre imprudence peut rendre encore si dangereux.

CUNCTATOR.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de PICHEGRU.

Session du 8 prairial.

On lit encore une nouvelle pétition d'employés qui se plaignent de n'être pas payés.

Boissier dit que, depuis six mois, personne ne l'est dans la marine, & cela vient de ce qu'il s'en faut que la trésorerie acquitte de préférence les dépenses les plus urgentes.

Un membre dénonce une bande d'agioteurs qui achètent aux commis leurs mandats & leurs bons à grande perte, & les revendent ensuite avec un grand bénéfice. Un autre membre voudroit qu'on fit une loi contre ce honteux trafic.

Gibert-Desmolieres représente que cela regarde le directoire, & que souvent une loi contre l'agiotage ne fait que le favoriser.

On appelle de nouveau la discussion sur l'affaire de la compagnie Dijon, dans laquelle bien des especes d'agio-tage seront dévoilées.

Gibert-Desmolières dit que cette discussion a été ajournée jusqu'après la distribution des rapports faits par Desfermoud & Thibaudcau : il demande donc que le conseil passe à l'ordre du jour.

Gibert appelle ensuite l'attention du conseil sur un marché des plus scandaleux conclu par le ministre de la marine. Voici les faits.

Le ministre prétendit avoir besoin de 60 mille quintaux de bled à Nantes ; la compagnie Gaillardre se présente ; (cette compagnie est la même que la compagnie Dijon) elle offre de fournir le bled au prix de 21 liv. par quintal : (on murmure) le marché est accepté, & il est arrêté que ce prix sera payé d'avance (nouveaux murmures). La somme payée, le ministre convient que les fournisseurs ne livreront que 40 mille quintaux, & que le prix des 20 autres mille quintaux lui seroit remis : il fut en effet payé à son caissier, & cela sans commission, sans escompte. Cette clause fut stipulée, parce que la compagnie, au prix de 21 liv. le quintal, devoit avoir assez gagné.

Que de turpitudes à la fois ! dit l'opinant : un ministre qui exagère les besoins de l'état ; favorise l'escroquerie ; parle avec elle ses honteux bénéfices, & ne rougit pas de recevoir clandestinement des fonds volés au trésor public.

Que le directoire vante donc l'économie des ministres ; que l'agiologie se livre aux plus coupables excès à l'égard de ceux qui le poursuivent ; il vient de distribuer une brochure sous ce titre : *Aux calomnieux privilégiés* ; par là on entend les représentans du peuple : leur surveillance en effet est incommode ; c'est Camus qui a découvert le marché qui vient d'être dénoncé.

Gibert demande & le conseil arrête qu'une commission fasse un rapport sur cette affaire & sur les moyens d'assurer la responsabilité des ministres.

Le général Ségaud est dénoncé par le département du Mont-Terrible, comme y exerçant le plus insoutenable despotisme militaire. — Renvoyé au directoire.

Le directoire invite le conseil à accorder des secours aux négocians Français ruinés par l'incendie de Smyrne. De fortes réclamations ont été présentées à la Porte par les ministres de toutes les puissances, mais elle n'a pas encore répondu.

Cet objet est renvoyé à une commission.

On procède à quatre scrutins pour la formation, 1°. d'une commission des finances ; 2°. d'une commission des dépenses ; 3°. d'une commission de surveillance de la trésorerie ; 4°. d'une liste de candidats pour la place vacante à la trésorerie. On publiera le résultat demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 8 prairial.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'inspection des contributions.

Lecouteux justifie la résolution en parlant de la nécessité de suppléer à l'incapacité d'un grand nombre d'ad-

ministrateurs pour rapporter les contributions, de stimuler le zèle des autres, & de mettre un frein aux complaisances de ceux qui, pour alléger la coïssation de leurs parens & de leurs amis, surchargent les autres contribuables, en privant l'état de cette portion d'impôt. Il la justifie du reproche d'inconstitutionnalité, en disant que, puisque la constitution autorise le directoire à diriger & surveiller la perception des contributions, il faut bien lui donner des agens à l'aide desquels il puisse exercer cette direction & cette surveillance.

Picault, Richoux, Dedeley & Claussat se réunissent pour combattre la résolution. Tous disent, qu'elle est inconstitutionnelle parce qu'elle prive les administrations d'un droit qui leur est assuré par la constitution, celui de répartir les contributions ; parce qu'elle augmente le pouvoir du directoire en lui attribuant un plus grand nombre de nominations que celui qui lui a été accordé par la constitution. Ils l'attaquent comme dangereuse, parce qu'elle fait de nouvelles créations au directoire ; des créations qui tâcheront bientôt de réduire les administrations à une presqu'nullité, & d'assimiler les administrations aux anciens officiers d'élections.

Le conseil rejette la résolution.

Bourse du 8 prairial.

Amsterdam 60 ⁵ / ₈ , 61 ¹ / ₂ .	Londres 251. , 241. 12s. ¹ / ₂ .
Idem courant 58 ⁵ / ₈ , 59 ¹ / ₂ .	Inscript. 23 l. 15 s., 24 l.,
Hamb 188 ¹ / ₂ , 186.	24 l. 5 s.
Madrid 11 l. 17 s. ¹ / ₂ à 15 s.	Bon ¹ / ₄ 181. , 15 s., 19 l. 5 s.,
Madrid effect. 14 l.	10 s.
Cadix 11 l. 17 s. ¹ / ₂ à 15 s.	Bon ¹ / ₄
Cad effect. 13 l. 17 s. ¹ / ₂ .	Or fin 101 l. 10 s.
Gènes 92 ¹ / ₂ , 91 ¹ / ₂ .	Lingot d'arg. 50 l. 10 s.
Livourne 101 ¹ / ₂ , 100 ¹ / ₂ .	Piastre 5 l. 4 s. 9 d.
Bale ³ / ₄ , 3 ¹ / ₄ .	Quadruple 79 l. 5 s.
Lyon ³ / ₄ perte.	Ducal d'Hol. 11 l. 6 s.
Marseille ³ / ₄ perte.	Souverain 33 l. 15 s.
Bordeaux au pair.	Guinée 25 l. 2 s.
Lausanne 1 ¹ / ₄ , 4.	

Esprit ³/₄, 425 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 320 à 40 liv. — Huile d'olive, 1 l. 5 s., 6 s. — Café Martinique, 1 l. 19 s. — Café St-Domingue, 1 l. 17 s. ¹/₂. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 6 s., 8 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 4 s., 5 s. — Savon de Marseille, 19 s. 3 d. — Chandelle, 13 s.

Desenne, libraire, palais Egalité, vient de mettre en vente une édition des *Liaisons Dangereuses*, ornée de quinze gravures composées & exécutées par nos premiers artistes. La beauté des caractères, de l'impression & du papier, répond à la perfection des gravures, dont les sujets sont neufs & rendent les principales situations du roman. Nous ne dirons rien de cet ouvrage, qui n'est peut-être que trop connu. Il seroit aussi injuste de contester l'esprit & le talent de l'auteur que de justifier l'usage qu'il en a fait dans une peinture si scandaleuse de nos mœurs.

Cette édition n'a été imprimée qu'à 400 exemplaires ; savoir : 250 en beau papier, à 50 liv. broché ; 100 en papier vélin, à 48 liv. ; 50 idem avant la lettre, à 54 liv.

On a fait tirer pour les amateurs les eaux fortes pour dix exemplaires, qu'il payeront 6 fr.

On trouve aussi cette édition chez Johanneau, libraire, rue du Coq ; & au lycée des Arts.